



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

11 MARS 1993

PROPOSITION DE DECRET

RELATIF A LA DEPOLITISATION
DES STRUCTURES DES ORGANISMES CULTURELS (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. SIMONS ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 66 (1992-1993) n°s 1 et 2.

Article 1^{er}

Après le mot « bruxellois », ajouter « et du Conseil régional wallon ».

Justification

L'équilibre politique est nécessaire entre la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Dans le cadre de la future adaptation des structures de l'Etat, cette adaptation est en outre juridiquement indispensable.

H. SIMONS.
Ph. MONFILS.
P. WINTGENS.
Ch. JANSSENS.
G. HIANCE.
J.-F. VAES.